

Initiatives ministérielles

d'un même sexe ou l'homosexualité. Ils demandent aussi au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure les termes non définis «orientation sexuelle» comme motif illicite de discrimination.

C'est avec grand plaisir que je présente ces pétitions au nom de mes électeurs.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 46 personnes de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui demandent au Parlement de maintenir l'article du Code criminel qui interdit le suicide assisté.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par 962 personnes qui demandent qu'on interdise le jeu du tueur en série «First Edition».

Ces pétitionnaires s'ajoutent aux 111 638 pour lesquels j'ai déjà déposé une pétition, ce qui donne un total de 112 600.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des électeurs de la circonscription d'Oxford.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir l'article 241 du Code criminel, qui interdit l'aide médicale au suicide.

Ils demandent en outre au gouvernement de maintenir la décision rendue le 30 septembre par la Cour suprême pour interdire le suicide assisté par un médecin.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et les Îles et surtout de la ville de Kingston. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté soient renforcées et que le Parlement ne modifie en rien la loi de façon à sanctionner ou à permettre le suicide assisté ou l'euthanasie.

Je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre.

* * *

• (1240)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 25.

[Texte]

Question n° 25—Mme Wayne:

Suite à la publication du rapport intitulé «Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement: Document de consultation», le gouvernement va-t-il établir dans les provinces de l'Atlantique un Centre national de recherche en technologie de l'environnement?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Le gouvernement fédéral a fourni des fonds de démarrage à trois centres nationaux d'avancement de la technologie environnementale (CNATE), des entreprises sans but lucratif et sans lien de dépendance avec le gouvernement qui offrent des services de commercialisation de la technologie à des petites et moyennes entreprises réparties dans tout le Canada. Jusqu'à maintenant, les centres ont obtenu, du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement, des ressources financières dépassant la contribution de 12 millions de dollars versée sur quatre ans par le gouvernement fédéral.

Au cours du processus concurrentiel lié à l'établissement des CNATE, de vastes consultations ont eu lieu avec l'industrie environnementale et d'autres parties intéressées. Les propositions visant à constituer des centres ont fait l'objet d'une évaluation exhaustive et indépendante, qui s'est traduite par l'annonce de trois CNATE au cours de l'été 1993. La région de l'Est n'a fait parvenir aucune proposition.

[Traduction]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de dix minutes, conformément à l'article 33(2)b) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Lorsqu'on a interrompu le débat, il restait encore cinq minutes dans la période attribuée à la députée de Madawaska—Victoria. Je crois cependant qu'elle avait terminé son intervention.

M. Grant Hill (MacLeod): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C-43.

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, il y a plus de 200 représentants nouvellement élus d'un peu partout au Canada, la plupart des novices, comme moi-même. Il ne fait aucun doute que, lors des élections fédérales tenues le 25 octobre 1993, les Canadiens ont clairement envoyé le message qu'ils voulaient